

La DALLE – Droit à l’Alimentation LocaLe et Equitable

1. Qu’est-ce que la Sécurité Sociale de l’Alimentation ?

La **Sécurité Sociale de l’Alimentation (SSA)** vise à développer l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et des personnes. Il s'agit de sortir de la logique de charité, que l'on retrouve dans les dispositifs d'aide alimentaire, pour passer à une logique de solidarité. Ce projet s'inspire des principes fondateurs qui ont menés à la création de la Sécurité sociale en matière de santé et de retraite.

La caisse grenobloise de SSA s'inspire des trois piliers formulés par le Collectif national pour une SSA, à savoir :

- **L'universalité** : le droit pour toutes et tous d'accéder à l'alimentation de son choix, quel que soit son revenu et/ou niveau de vie, et sans discrimination ;
- **La cotisation** : chaque citoyen·ne finance la caisse en fonction de ses moyens et consomme selon ses besoins alimentaires, et cette cotisation ne sert qu'à mutualiser le coût d'achat des produits alimentaires ;
- **Le conventionnement démocratique** : les citoyen·nes membres décident au sein de la caisse des lieux d'achat, de production ou de consommation des produits alimentaires par des conventions.

2. La DALLE, Droit à l’Alimentation LocaLe et Equitable

❖ La DALLE, c’est quoi ?

La DALLE – Droit à l’Alimentation LocaLe et Equitable, est le nom donné à la caisse de Sécurité Sociale de l’Alimentation grenobloise. La DALLE mobilise des citoyen·nes Grenoblois·es et des acteur·ices de l’alimentation dans une même dynamique solidaire.

Depuis juin 2025, une expérimentation est lancée à Grenoble
par un collectif d'acteurs locaux !

❖ Objectifs de la DALLE

La DALLE poursuit quatre objectifs :

1. Aller vers la mise en œuvre d'un droit à l'alimentation, c'est-à-dire rendre accessible une alimentation choisie et de qualité, quel que soit le niveau de revenu des habitant·es de Grenoble ;
2. Appuyer les producteur·ices et les distributeur·ices engagé·es à leurs côtés dans la capacité à vivre correctement de leur métier ;

3. Préserver la santé des consommateur·ices et des producteur·ices ;
4. Engager les citoyen·nes dans la transition alimentaire et développer leur pouvoir d'agir et de choisir en connaissance de cause.

❖ Historique du projet

Le collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation de Grenoble est un collectif d'organisations né de rencontres lors de la réflexion animée par la Ville de Grenoble et de l'organisation de l'Assemblée citoyenne de l'alimentation d'octobre 2024. Il est porté administrativement par l'Union des Mutuelles de France Savoie (UMF73) et piloté par un Comité de pilotage composé de l'association AequitaZ, Le Bar Radis, Biocoop Champollion et Malherbe, Le Cairn, La Confédération Paysanne 38, Cultivons ! et EPISOL. Ce collectif a répondu à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la Ville de Grenoble en janvier 2025, permettant l'obtention de financements afin de lancer le dispositif d'expérimentation dès juin 2025.

Depuis juin 2025, un Comité citoyen s'est formé afin de tester la caisse commune, d'ajuster la cotisation (libre et guidée) et le conventionnement ainsi que de préparer un élargissement de la caisse commune (jusqu'à 200 cotisants en fin d'année 2025).

❖ Le COPIL (Comité de Pilotage du Projet)



Les décisions prises au sein du Comité de pilotage sont prises de manière démocratique. Le comité est notamment chargé de :

- Concevoir et piloter le projet, notamment à travers les choix d'orientation en termes d'activité et budgétaires ;
- Mobiliser un écosystème de partenaires nécessaires au déploiement du projet ;
- Suivre, évaluer et ajuster le projet en continue ;
- Recruter les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre ;
- Échanger avec la Ville de Grenoble et d'autres partenaires publics éventuels.

Un second cercle de partenaires du projet composé de structures souhaitant être associées à la démarche sans pour autant être décisionnaire est en création.

❖ Le comité citoyen

1. Rôle du comité citoyen :

Un pilier majeur de cette expérimentation est la mise en place d'une souveraineté alimentaire, qui suppose la participation active des citoyen·nes mangeur·euses. D'ici la fin de l'année 2025, le Comité citoyen se prononce sur :

- L'ajustement du conventionnement, et notamment un travail autour des produits et des lieux conventionnés : comment se procurer des produits dont nous avons besoin avec des critères de qualité et de respect environnementaux ;
- Le fonctionnement et le barème des cotisations pour avoir une caisse équilibrée financièrement
- La communication autour du projet, la communication interne entre les adhérent·es du projet pour se partager des ressources et la communication externe du projet pour mobiliser et informer le grand public.

2. Qui compose le Comité citoyen ?

Le Comité citoyen est aujourd'hui composé des adhérent·es qui ont rejoint le projet en juin 2025.

3. Comment rejoindre le comité citoyen ?

En 2025, le Comité citoyen n'accueillera pas de nouveaux membres. Un groupe d'une trentaine de personnes s'acculture et se forme au projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation et aux enjeux des systèmes alimentaires afin de prendre des décisions éclairées sur les orientations du projet. Ce groupe s'ouvrira à de nouveaux participants en 2026.

Les nouveaux·elles cotisant·es, arrivé·es au moment de l'ouverture de la caisse en octobre auront la possibilité de s'investir dans le projet en rejoignant des Groupes de Travail.



Visite de la ferme les Jardins du Coteau 18/10/2025

❖ Les Groupes de Travail (GT)

Le rôle des GT : le comité citoyen donne un mandat clair aux GT pour qu'ils puissent mettre en œuvre les missions de la feuille de route, porter des réflexions sur des sujets précis et formuler des propositions au Comité Citoyen.

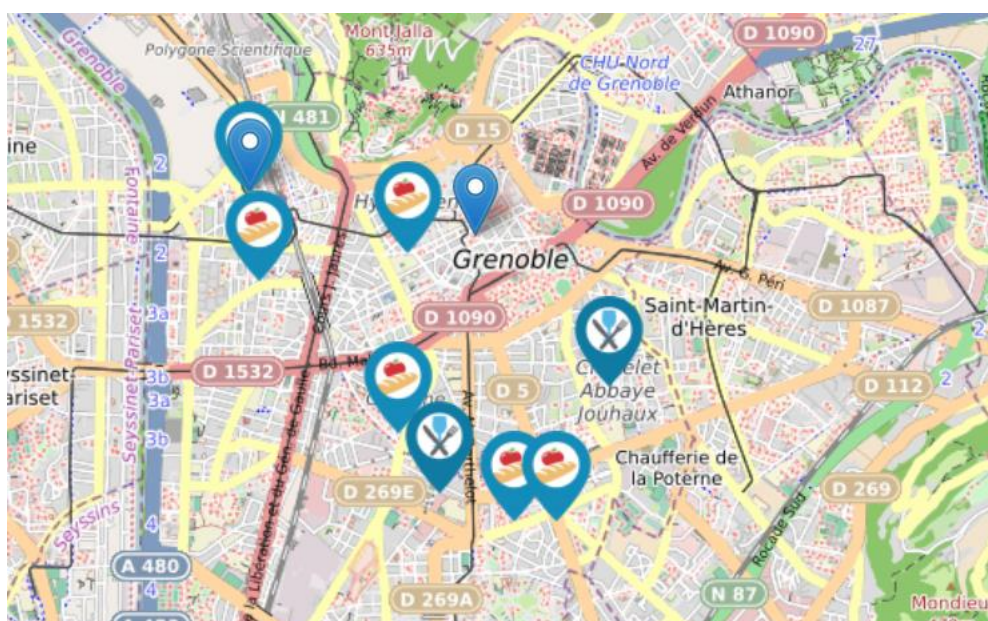
Tous-tes les adhérent-es qui souhaitent participer au projet peuvent rejoindre un GT.

4 groupes de travail sont formés :

- GT Communication
- GT Evènement
- GT Conventionnement
- GT Cotisation

❖ Les lieux conventionnés

Les adhérent-es de la caisse peuvent acheter ou se restaurer dans les 8 lieux conventionnés ci-dessous. Au-delà de la phase d'expérimentation (de juin à décembre 2025), les adhérent-es décideront souverainement des lieux conventionnés.



1. Alimentation

- **EPISOL** : directement au magasin (45 rue Général Ferrié), sur les points de vente mobile, dans le MDH (les Paniers)

Episol est une épicerie locale et solidaire accueillant tout public en mixité avec une système de tarification différenciée selon les revenus de chacun-es et favorisant l'implication de chacun-es et la création de lien social. Il se déploie sous la forme d'un magasin, d'une épicerie mobile et de paniers de légumes à Grenoble et son agglomération.

- **Marché Europole**, le jeudi de 15h à 18h30 (place Firmin Gautier) :

GAEC La Amapola est une exploitation de maraîchage biologique gérée par Laurent, Johanne, et Antoine. En tant que maraîchers engagés, ils mettent un point d'honneur à proposer des produits de qualité, tout en favorisant la biodiversité et en préservant les ressources naturelles. Ils sont installés à Moirans.

Les Jardins du Coteaux est une exploitation de maraîchage biologique gérée par Alain et Isabelle (et bientôt Damien) des passionnés de la terre et de l'agriculture soucieux de préserver la nature et l'environnement. Ils sont installés à Saint-Cassien, proche de la ville de Voiron.

Les Vergers de Vernette est une exploitation en agriculture bio depuis 20 ans, produisant des fruits de saison : fraises, pommes, noix, framboises, jus... En vente directe à la ferme et sur des marchés.

Le Fournil du Vieux Chêne propose plusieurs variétés de pains, brioches bio fait avec leurs propres farines. Ils sont situés à Lavars dans le Trièves.

La Ferme Primordia est située dans le Vercors et cultive des Shiitakes, Pleurotes et propose ses productions paysannes vivrières Bio (confiture, compotes).

- **Au Local**, sur les lieux de distribution habituels ;

Au Local propose des produits locaux et de saison provenant de fermes situées à moins de 100km de Grenoble : Fruits et légumes, produits laitiers, viandes, épicerie sèche, miel, boissons... sous la forme de paniers sans minimum d'achat, sans engagement, 100% personnalisables.

- **BIOCOOP** : magasin Champollion (8 boulevard Agutte Sembat) et Malherbe (114 avenue Jean Perrot)

Les magasins Biocoop Champollion et Malherbe sont sociétaires de la coopérative Biocoop engagée depuis bientôt 40 ans sur le développement de l'agriculture biologique. Les magasins travaillent avec plus de 50 producteurs bio et locaux, effectuent 2 fois par an des collectes bio solidaire et pratiquent une démarche anti-gaspi en lien avec les associations grenobloises.

- **Le Pain des Cairns** (54 bis rue Abbé Grégoire)

Le Pain des Cairns est une boulangerie 100% biologique, artisanale et coopérative qui produit : pains au levain naturel, brioches et biscuits sucrés et salés. Au quotidien, le fournil est le terrain d'expérimentations, qu'elles soient boulangères ou liées à de nouvelles méthodes de travail et d'organisation collective.

2. Restauration

- **Le Bar Radis** (15 rue Gustave Flaubert)

Le Bar Radis propose de déguster des plats faits maison, préparés avec des ingrédients locaux, de saison, au maximum issus de l'agriculture biologique, tout en profitant d'une vue imprenable

sur les montagnes environnantes. Leur micro ferme produit exclusivement pour le restau et approvisionne une partie des aromatiques, des fleurs comestibles et des légumes cuisinés. Le reste des produits provient de fournisseurs situés en grande partie à moins de 100 kilomètres. Ils partagent leurs valeurs et convictions en s'inscrivant dans une production éthique et durable.

- **La Pirogue** (Place de la Commune 1871)

La Pirogue est une café restaurant associatif et solidaire née du désir des habitant·es du quartier Abbaye de créer un lieu de rencontres et de partages. C'est un lieu animé par et pour les habitant·es, proposant une restauration locale et de qualité mais aussi de nombreuses animations, des ateliers, des événements et des soirées.

Actualités de la DALLE

❖ Ouverture de la caisse à de nouveaux adhérents

La caisse compte à ce-jour 43 adhérent·s qui cotisent chaque mois. La caisse s'est ouverte à de nouveaux participant·es en octobre afin d'accueillir 200 bénéficiaires en décembre 2025.

❖ Comment adhérer à l'expérimentation ?

1. Prendre contact à l'adresse mail suivante : contact@ssa-grenoble.fr
2. Remplir le formulaire d'inscription envoyé par l'Equipe Projet.
3. Rencontrer notre équipe au local situé dans l'Ancien Musée de Peinture, Place de Verdun
4. Créer son espace adhérent sur le logiciel Kohinos : ssa-grenoble.fr
5. Régler son adhésion en ligne, en fonction des grilles indicatives et de ses moyens
6. Le compte est activé, je peux me rendre dans les lieux conventionnés !

❖ Les actualités de la caisse

- Choix du nom lors du dernier Comité citoyen : **La DALLE (Droit à l'Alimentation Locale et Equitable)**
- Ouverture de la DALLE à de nouveaux participant·es depuis le 15 octobre
- Evènement le **29 novembre au Bar Radis** : une journée conviviale pour réunir tous les adhérent·es, personnes intéressé·es pour rejoindre la DALLE et les partenaires du projet.

Au programme : Ouverture et présentation de la Caisse (14h), Spectacle de la Compagnie Infusion « On mange quoi demain ? » (14h30 – 16h), Forum des initiatives (14h – 17h30)